



Créée en 1985 à Lessay (50), l'association "Vivre en Cotentin", labellisée « CPIE du Cotentin », s'est donnée pour objectif de procurer à tous un outil d'information, de formation, d'études et de conseils vers un développement plus durable des territoires. Forte de ses 20 salariés, elle agit dans 2 domaines d'activité en faveur de la transition écologique

- Education et conscientisation de tous à l'environnement
- Accompagnement des territoires en favorisant l'action commune

Contact :

Charles Boulland
CPIE du Cotentin
Rue de hippodrome
50430 Lessay

T +33 6 61 72 70 35

Le point de vue du CPIE du Cotentin sur « La mer en débat »

EN BREF. L'implication des publics est un élément majeur de la réussite de la stratégie de façade maritime. Elle suppose le déploiement d'actions de formation de tous, tout au long de la vie. Ces actions sont d'autant plus nécessaires que l'approche systémique sur le milieu marin est quasiment inexistante. Le plus souvent, chaque activité liée au littoral n'est réfléchie qu'au prisme de ses seuls intérêts. Les changements climatiques, l'évolution de la biodiversité, la raréfaction des ressources naturelles, les conflits d'usages, la « sur-consommation » du littoral et sa sur-fréquentation sont autant de sujets qui impliquent une forte participation du public et des professionnels de la mer sur des attitudes et des comportements qui nécessitent des changements de représentations, de prises de décision qui sont encore trop lents à opérer. Cette évolution sociétale nécessite le dialogue, le partage du bien commun, la co-construction, la recherche de solutions éco-conçues dans un objectif de réduction des impacts à court, moyen et long terme.



Les principes de la restauration du bon état écologique connus, mais ...

Pour la restauration du bon état écologique les grands principes sont assez bien connus et relativement évidents

Préserver les ressources :

cibler les espèces, respecter les périodes de reproduction, surveiller les populations. La promotion et les aides aux pêches locales avec des pratiques respectueuses du milieu sont à amplifier.

Proposition : L'Etat français doit s'engager davantage pour lutter contre la surpêche en arrêtant de subventionner les équipements destructeurs du milieu et de la biodiversité.

Proposition : renforcer la réglementation (zones refuge, filets, quotas, périodes...)

La pêche de loisirs est une source de prélèvements sur les estrans

Proposition : rendre obligatoire une formation/information des pêcheurs amateurs avec obtention d'un certificat (comme les chasseurs pour la sécurité).

Limiter et recycler les

déchets : des zones conchylicoles, des activités touristiques sur le littoral et en mer mais aussi du bassin versant.

Tous les filets de la pêche professionnelle et les équipements de la conchyliculture sont en matière plastique. Sur certaines zones du littoral français, ils représentent 80% des déchets caractérisés sur les plages (ex: comptage OSPAR de Glatigny -50).

Proposition : Développer la recherche-action de matériaux bio-sourcés biodégradables



Une grande partie des déchets provient du Bassin versant :

Proposition : Identifier et gérer au niveau de chaque Communauté de Communes les déchets sauvages (rivières, ruisseaux mais aussi fossés).

Les contaminants chimiques (hors azote) ne semblent pas être pris en compte à leur juste valeur (l'OMS déconseille même aux femmes enceintes de manger du poisson sauvage !). Les stations d'épuration ne font que d'enlever l'azote, le carbone et, dans certains cas le phosphore, mais aucune des autres substances chimiques, métaux lourds, solvants, dérivés pharmaceutiques...

Proposition : à long terme, pour toutes les stations d'épuration, créer systématiquement une zone aval de lagunage, de filtration pour en faire une zone tampon avant le rejet dans les fleuves et la mer.

Restaurer une agriculture respectueuse des sols et de

l'eau : biologique, maintien du bocage et des zones humides.

Proposition: soutenir davantage financièrement l'agriculture biologique, la seule agriculture respectueuse de l'environnement et diminuer les aides à l'agriculture conventionnelle à l'origine de la contamination de l'eau par l'azote et les pesticides.

Stopper l'artificialisation des estrans. Ces dernières années nous avons assisté à une occupation des estrans sans précédent.

Le développement de la conchyliculture y a largement contribué. Par exemple, pour la Normandie, l'emprise sur le littoral représente environ 1000 ha de concessions. Les 25 000 tonnes d'huîtres produites annuellement auxquelles il faut ajouter plus de 16 000 t de moules sont autant de compétiteurs aux animaux sauvages par le plancton qu'elles ingèrent. De plus, ces élevages rejettent de telles quantités de pseudofèces qu'ils envasent le milieu ; les rochers de proximité sont dépourvus de biodiversité (disparition des algues, envahissement par les huîtres « sauvages »). L'intégrité des fonds marins, la biodiversité sont pourtant des descripteurs qualitatifs communs à tous les états membres de l'UE pour le bon état écologique du milieu marin à préserver ou à reconquérir.

Proposition : un moratoire pour la délivrance de nouvelles concessions nous semble actuellement judicieux pour mesurer plus finement les impacts de cette activité.

L'agrandissement des ports de plaisance a également joué un rôle important sur la modification des littoraux alors que la moyenne de sortie en mer des bateaux n'excède pas 24h/an ! Les innombrables « bateaux ventouse » conduisent à ces agrandissements afin de répondre aux nouveaux arrivants.

Proposition : des solutions existent déjà comme les garages verticaux pour hors bords. Il faut soutenir financièrement ces initiatives en diminuant drastiquement les aides à l'agrandissement des ports de plaisance.

A la lumière de ces 2 exemples, même si les activités maritimes sont porteuses d'emplois et d'activité économique, leur développement ne doit pas être réfléchi qu'au prisme des intérêts de chaque filière mais s'intégrer dans une réflexion

systemique. Elles ne doivent pas hypothéquer l'intérêt général.

Des aménagements du littoral à anticiper

Proposition : Les aménagements sur la frange littorale sont à imaginer en prenant en compte les changements incessants du trait de côte. La zone littorale sur la façade Manche Atlantique est indispensable au maintien de la qualité écologique des écosystèmes marins et littoraux du fait de l'important marnage. Ces zones d'estran ou d'estuaire (prés salés) sont à gérer avec beaucoup de précaution pour ceux qui sont encore fonctionnels. Il faut d'ores et déjà penser à rendre possible la progression future de ces milieux estuariens vers l'amont. L'urbanisation actuelle ne doit pas bloquer cette progression. Pour rappel, ce sont des zones à très forte productivité, indispensable à la faune marine et par conséquent aux activités humaines qui en bénéficient.

Une nécessaire approche, terre-mer, pour le bon état écologique des eaux marines

Le bon état écologique des eaux marines est fortement lié aux activités en mer, sur la frange littorale mais aussi sur les bassins versants des fleuves côtiers. Les 11 descripteurs qui permettent de cadrer le bon état



écologique des milieux marins et afférents doivent intégrer ces liens et relations pour être pertinents notamment pour ceux concernant l'eutrophisation, les réseaux trophiques, la courantologie et l'évolution du trait de côte, l'émission et la diffusion des contaminants.

Il est donc important d'imaginer des monitoring réguliers avec recherche des itinéraires des indicateurs sur ces différents territoires dans leur intégralité. Cette dimension terre-mer est très peu mise en œuvre sur les territoires par les organismes de recherche et observatoires de la biodiversité ou socio-économiques. C'est un élément de contexte très pénalisant et un véritable frein pour avoir une stratégie et une organisation efficaces sur la restauration du bon état écologique de la mer.

Des indicateurs trop figés

Les représentations très statiques des indicateurs de la biodiversité (nombre d'espèces, tailles des populations, nombre d'espèces disparues etc...) ou des autres (densité ou concentration des polluants par exemple) devraient être remplacées par des représentations dynamiques pour intégrer cette dimension essentielle de fonctionnement en réseau et évolutif dans le temps des écosystèmes et des êtres vivants. Ex : mettre en avant les réseaux trophiques, des liens entre courantologie ou saisonnalité et migration ou reproduction de certaines espèces, impact de la transformation de certains milieux sur la pêche etc....,

Eolien

Si le développement de l'éolien en mer nous semble intéressant, encore faut-il qu'il soit utile. La France est exportatrice nette d'électricité. En 2023, la quantité exportée (nette) a représenté l'équivalent de la production annuelle de 8 réacteurs nucléaires. Alors, si l'occupation du littoral par des éoliennes est judicieuse pour limiter l'utilisation des énergies fossiles, pourquoi

parallèlement développer de nouvelles centrales nucléaires dont on ne sait que faire des déchets ?

Privilégier les raccordements terrestres dans les zones habitées et non dans des zones encore naturelles.

Gouvernance :

Si les Conseils Maritimes de Façade sont un bon outil de dialogue, ils sont, malheureusement, très corporatistes. Au vu de la complexité de la gestion des zones marines, littorales et des bassins versants qui foisonnent d'acteurs divers aux activités divergentes, un gros effort de gouvernance partagée est à réaliser :

- Construire des territoires de recherche-action intégrant les acteurs du territoire concernés d'amont en aval
- Organiser des conventions citoyennes par territoire avec une vraie concertation
- Mettre en évidence les incohérences des politiques publiques sur ces territoires et les résoudre.

Sans une forte implication et concertation entre les acteurs peu de chance qu'aucune stratégie opérationnelle n'aboutisse réellement.

CONCLUSION Les changements climatiques, les évolutions de la biodiversité, les nombreux usages littoraux, la pollution, l'urbanisation du littoral nécessitent de fortes évolutions de notre société. La stratégie de façade maritime planifie des actions avec des objectifs ambitieux. Toutefois, il nous semble fondamental de renforcer l'action commune en territoire. Protéger la mer est un acte de tous les jours et en tout lieu. Cela s'apprend. Nous souhaitons que la stratégie de façade maritime intègre cet élément comme une priorité.

